

ALGA-VIE

1300 boul. Bourque C. P. 6116, Sherbrooke, J1N 3C8, Quebec, CANADA

Code client : 93807

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DOCUMENTAIRE

Date d'émission : 21 juillet 2021

Date d'expiration : 3 juillet 2022

Madame/Monsieur,

Ecocert Canada a revu la formulation du/ des produit(s) listé(s) en annexe afin de déterminer leur conformité aux normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB-32.310 et CAN/CGSB-32.311).

ECOCERT CANADA a vérifié que tous les ingrédients figurent dans les sections applicables des Listes des Substances Permisses (CAN/CGSB-32.311) et sont conformes à toutes les restrictions concernant leur composition et méthode de production.

ECOCERT CANADA a également vérifié que les méthodes de production du/ des produit(s) ainsi que ses/ leurs ingrédients sont conformes à l'article 1.4, 1.5 et à l'article 6.4.4 de CAN/CGSB-32.310.

Lorsque des restrictions d'utilisation sont inscrites aux listes, celles-ci sont indiquées dans le tableau en annexe.

Nous vous rappelons qu'il **n'est pas permis** de faire référence à ECOCERT CANADA sur les étiquettes et supports promotionnels de ces produits.

Ce document est valide jusqu'à sa date d'expiration. Une nouvelle évaluation est requise annuellement.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.

Cordialement,



Etienne Nadeau

Chef de service – Certification biologique Canada

ALGA-VIE

1300 boul. Bourque C. P. 6116, Sherbrooke, J1N 3C8, Quebec, CANADA

Code client : 93807

ANNEXE

Date d'émission : 21 juillet 2021

Date d'expiration : 3 juillet 2022

Intrant(s)	Section applicable CAN-CGSB 32.311	Restriction	Marque de commerce
Herbovin® - Formule Client	5.3 - Produits de soins de santé et auxiliaires de la production animale		ALGA-VIE
Minéral bovins laitiers	5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires		ALGA-VIE
Vitamine Biovit	5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires		ALGA-VIE

Cette annexe n'est pas valide sans la lettre d'évaluation l'accompagnant émise pour **ALGA-VIE**, datant du **21 juillet 2021**.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.